

Dans cette note d'intervention, Gilles L. Bourque fait le point sur la situation du logement au Québec à l'heure où la crise du logement aux États-Unis ne parvient pas à se résorber. Le chercheur de l'IRÉC fait également des recommandations pour faire face aux changements importants qui sont à prévoir.

## SOMMAIRE

### Introduction

1. La situation actuelle du logement au Québec

2. Les tendances jusqu'en 2030

Recommandations

Bibliographie

## Le logement au Québec : les tendances actuelles

Gilles L. Bourque\*

### Introduction

Voilà une dizaine d'années, le directeur de la recherche de l'Institut économique de Montréal (IÉM) proposait dans une note de recherche le laisser-faire intégral dans le domaine du logement au Québec. En enlevant « l'entrave » de la Régie du logement, en déréglementant le secteur de la construction, en faisant disparaître les « irritants du zonage » et en mettant fin aux subventions, le marché pourrait régler de lui-même les problèmes et améliorer les conditions de logement pour les plus défavorisés<sup>1</sup>. La disparition de ces entorses au bon fonctionnement du marché locatif ne pouvait qu'améliorer les choses, selon les croyances de cet adepte du tout au marché.

C'est aux États-Unis, quelques années plus tard, qu'on a pu voir à quoi peut mener la magie du laisser-faire : non seulement a-t-elle mis à la rue des millions de ménages, mais, en raison de l'application de la même logique de déréglementation aux marchés financiers, elle a provoqué la pire crise économique depuis 70 ans. Le Québec, lui, s'en est relativement bien tiré.

À l'heure où la crise du logement aux États-Unis ne parvient pas à se résorber, après trois ans de descente aux enfers, il nous apparaît intéressant de faire le point de la situation au Québec et des tendances prévisibles pour les prochaines années.

## 1 La situation actuelle du logement au Québec

Contrairement à ce que pouvaient prétendre les savants de l'IÉM, on peut dire que la bonne tenue du logement au Québec s'explique en partie par un environnement réglementaire plus robuste et par des politiques plus interventionnistes. Nous savons que le Canada, de tous les pays du G8 est celui qui a réussi à traverser la Grande Récession avec le moins de dommages. Il faut cependant bien désagréger les données pour bien évaluer la performance notable du Québec : alors qu'il ne représente généralement que 21-22 % du marché immobilier résidentiel, le graphique 1<sup>2</sup> à la page 2 montre qu'en 2009 et 2010 le Québec a eu bien au-delà de sa part de l'ensemble des mises en chantier au Canada.

La conjoncture québécoise n'a pas seulement été meilleure pour le secteur immobilier en général,

elle a également permis de favoriser une plus grande équité sociale, en raison de la politique plus interventionniste du gouvernement sur le plan du logement. C'est en effet dans la foulée de la mobilisation qui a mené à l'adoption de la *Loi pour la lutte à la pauvreté et à l'exclusion*, acquise de haute lutte par les mouvements sociaux québécois, que les gouvernements successifs ont adopté des mesures pour améliorer les conditions de logement des plus démunis avec, en particulier, les programmes *Accès-Logis* et *Logement abordable Québec*.

De 1996 à 2006, la proportion des ménages qui ont connu des besoins impérieux<sup>3</sup> a baissé dans toutes les provinces et territoires du Canada. Mais, encore une fois, c'est au Québec où cette amélio-

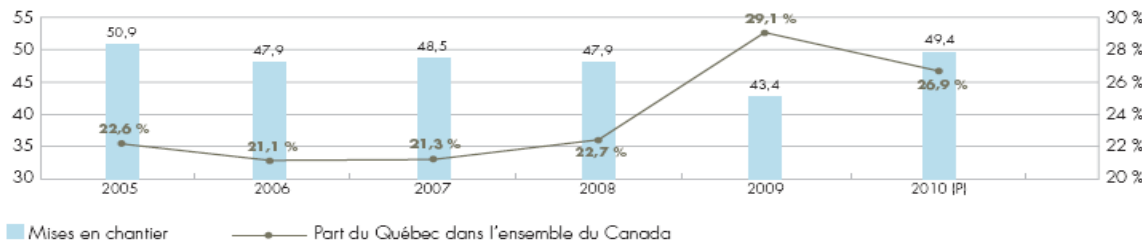
1. Pierre Desrochers, *Comment résoudre la crise du logement au Québec?* Cahier de recherche, juillet 2002, Institut économique de Montréal.

2. *Habitation Québec*. Bulletin d'information de la SHQ, automne 2010

3. Par besoins impérieux, on entend les ménages qui ne rencontrent pas les critères d'un logement acceptable : abordable (dont le loyer représente moins de 30 % des revenus), de qualité et de taille convenable.

## GRAPHIQUE 1

### Mises en chantier au Québec depuis 2005 (en millier et part du Québec dans l'ensemble du Canada (en %))



P = prévision de la SCHL, août 2010.

Source : SCHL, bulletin mensuel d'information sur le logement 2005 à 2010; calculs faits par la SHQ.

## Le programme AccèsLogis Québec

**L**e programme AccèsLogis Québec a été mis sur pied en 1997 pour relancer le logement social et communautaire au Québec à la suite du retrait de l'aide fédérale. C'est un programme d'aide financière qui encourage le regroupement des ressources publiques, communautaires et privées dans le but de favoriser la réalisation de logements sociaux pour les ménages à revenu faible ou modeste, ou des personnes aux besoins particuliers.

Les coopératives d'habitation, les offices d'habitation et les organismes ou les sociétés acheteuses sans but lucratif réalisent des projets d'habitation sociale et communautaire avec une contribution de leur milieu et l'expertise des groupes de ressources techniques. L'aide financière accordée par AccèsLogis Québec prend la forme d'un prêt qui devient une subvention lorsque l'organisme respecte les conditions de la convention d'exploitation signée avec la Société d'habitation du Québec.

ration a été la plus importante : en 1996, le Québec affichait la proportion de ménages dans une situation de besoins impérieux parmi les plus importantes avec 16,9 %, soit 426 655 ménages. Dix ans plus tard, alors que l'Ontario affichait une hausse de 33 280 ménages dans cette situation et que le Canada dans son ensemble connaissait une baisse de 72 785 ménages, le Québec avait réussi à diminuer de 102 000 le nombre de ménages vivant cette situation. À 10,6 %, le Québec affichait la meilleure performance après la province de l'Alberta.

### Performance du Québec

On explique la bonne performance du Québec de deux manières. D'une part, l'aide gouvernementale affectée au logement social et communautaire – dans le cadre du premier plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion – aurait eu un impact non négligeable pour expliquer la bonne performance québécoise; d'autre part, le système fiscal québécois avec un effet de redistribution plus prononcé explique que, malgré le fait que la croissance des revenus ait été plus forte dans le ROC, une proportion plus importante de ménages québécois ait pu améliorer ses conditions de logement. Selon les analystes de la Société d'habitation du Québec (SHQ), plus de la moitié des ménages qui sont sortis de la situation de

besoins impérieux ont pu le faire grâce à l'aide gouvernementale.

La situation n'est pas pour autant sans problèmes. Le graphique 2 tiré d'une note socioéconomique de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) permet de bien trouver les principales tendances qui ont marqué le marché du logement locatif au Québec au cours des 20 dernières années. Rappelons que cette période s'est ouverte par l'éclatement d'une bulle immobilière, provoqué par le gouverneur de la Banque du Canada de l'époque, John W. Crow, qui, dans une perspective monétariste extrémiste, poursuivait l'objectif insensé d'inflation zéro. Les taux des bons du Trésor du Canada passent, au début de 1989, à 12 % alors que l'inflation ne dépassera jamais la barre du 5 %. Le marché immobilier sortira

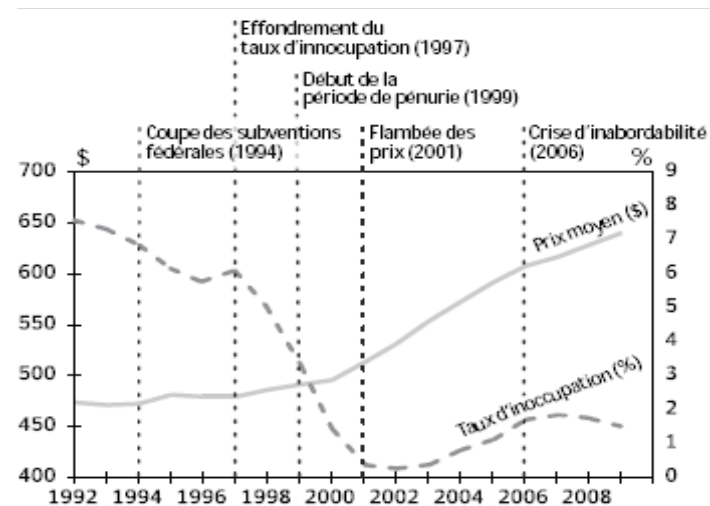
totallement déprimé de cette thérapie de choc pour l'ensemble des années 1990, avec des prix stagnants. Comme on le constate dans le graphique 2, le taux d'inoccupation n'atteindra de nouveau son niveau d'équilibre à 3 % qu'au début des années 2000.

## Désengagement du Fédéral

Contre toute attente, c'est pendant cette période de déprime que le gouvernement fédéral décide, en 1994, d'abolir les subventions pour la construction d'immeubles comme les habitations à loyer modique (HLM). Dans ce contexte, laissé totalement à lui-même, le marché du logement sera incapable de redresser durablement la situation du secteur locatif, en particulier au Québec. On y observe le taux de propriété le moins élevé au Canada. Selon les données du recensement de 2006, le taux des ménages propriétaires de leur logement atteint 60,2 % au Québec contre 71,6 % dans le Rest of Canada (ROC). À partir du moment où le taux d'inoccupation est passé sous son niveau d'équilibre au début des années 2000 et qu'il y a stagné en raison d'une pénurie de logements créée par une formation très soutenue de nouveaux ménages, les prix ont commencé à flamber et à frapper durement les ménages québécois les moins favorisés. Selon le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), le prix d'un loyer moyen aurait augmenté de 34 % au

## GRAPHIQUE 2

### Loyer moyen d'un logement de deux chambres au Québec (immeubles de trois logements et plus) et taux d'inoccupation des logements locatifs au Québec, 1992-2009



Source : SCHL.

cours des dix dernières années au Québec et de 37 % à Montréal où résident 50 % des locataires québécois.

La crise du logement des années 1990 a créé un trou béant dans le marché locatif québécois. Dans les années 2000, la reprise graduelle du marché liée à la bonne performance du marché du travail a permis de satisfaire les besoins de logement de la majorité des ménages. Ainsi, la part des ménages signalant un taux d'effort supérieur à 30 % n'a guère augmenté depuis le début des années 1980 – autour de 20 % des ménages. Cette proportion a baissé de 17 à 13 % pour les aînés en raison de l'augmentation du nombre de propriétaires-occupants. Par contre, elle a augmenté de 41 à 45 % pour les locataires. En 2006, pour les quelque 200 000 ménages locataires en situation de besoins impérieux, dont 93 % habitent les régions urbaines, la situation devient même extrêmement préoccupante : le taux d'effort de ces ménages atteint 50 %, c'est-à-dire que le coût du loyer accapare 50 % de leur revenu avant impôt.

### Portrait en 2011

Dans ce contexte, le portrait du logement au Québec en 2011 est le suivant : avec un taux d'inoccupation à 2,7 % le marché locatif s'approche de son niveau d'équilibre après dix ans de pénurie. La situation s'est améliorée pour la majorité des ménages québécois qui ont profité de la croissance soutenue des revenus et des taux d'intérêt relativement bas pour accéder à la propriété. Jusqu'à cette année, le Québec profitait en effet d'un taux d'accessibilité très favorable. Au début des années 2000, le coût de propriété en pourcentage du revenu était descendu à 30 % pour les « bungalows » et à 20 % pour les condos. De 1996 à 2006, le nombre de ménages propriétaires de leur logement a

## Conventions signées par le Fédéral

**E**ntre 1967 et 1993, le gouvernement fédéral aura signé 2 750 conventions au Québec pour financer le logement social dans le cadre d'un programme à frais partagés, programme qui s'est terminé abruptement en 1994. À titre d'exemple, dans le cadre de ces conventions, le fédéral a versé, pour l'année 2008-2009 seulement, 252 millions \$ à la SHQ pour contribuer à éponger 55 % du déficit d'opération des HLM du Québec.

Le vérificateur général du Québec a récemment rappelé que 31 % de ces conventions prendront fin entre 2011 et 2020, s'inquiétant que la SHQ n'ait encore aucun scénario de rechange pour compenser le retrait éventuel d'Ottawa. La Fédération des locataires d'HLM du Québec estime que ce sont 17 000 logements qui pourraient ne plus bénéficier de la contribution fédérale : qui apportera le 200 \$ par mois que fournissait le gouvernement fédéral afin que ces loyers demeurent à prix modiques?

connu une croissance importante, en particulier pour les ménages ayant à leur tête une personne de plus de 45 ans, avec une augmentation de cinq points de pourcentage. Mais le problème d'abordabilité pour les locataires s'est quant à lui détérioré.

Étant donné le nombre élevé de ménages avec de faibles revenus, le marché ne pouvait représenter une solution à ce problème. La solution ne pouvait venir que du logement social. Selon la Société d'habitation du Québec (SHQ), il fallait que l'aide gouvernementale soutienne le développement de près de 3 000 logements locatifs par année à Montréal, c'est-à-dire autour de la moitié des 6 ou 7 000 nouveaux ménages par année en demande de logements locatifs. Grâce à la mobilisation des mouvements associatifs dans le secteur du logement, et à l'appui politique de la population en général, l'Opération des 30 000 logements sociaux et communautaires d'AccèsLogis Québec a permis de suppléer à un marché incapable de répondre adéquatement aux besoins de la population. Les résultats ont été tangibles : au cours des dix dernières années,

la part du Québec a représenté plus de 50 % de l'ensemble de la construction de logements locatifs au Canada et pratiquement 100 % de la construction de logements coopératifs.

### 1 200 coopératives

Aujourd'hui, on compte plus de 110 000 logements sociaux et communautaires dans l'ensemble des régions du Québec. C'est relativement peu en proportion du nombre total des 1 268 000 ménages locataires, soit autour de 8,5 %<sup>4</sup>. Fait unique, on trouve 1 200 coopératives d'habitation au Québec gérées collectivement par les 25 000 ménages qui y habitent. Néanmoins, la liste des ménages en attente d'un logement social gravite, bon an mal an, autour de 40 000. Les ménages inscrits sur les listes d'attente sont tous en besoins impérieux en matière de logement; ils proviennent à 60 % de Montréal, sont composés de personnes seules à la hauteur de plus de 50 %, mais cette proportion grimpe à 75 % en dehors de Montréal. Ce sont majoritairement des femmes – les deux tiers sont des femmes seules ou monoparentales.

## 2 Les tendances jusqu'en 2030

**L**e portrait du logement pour l'année 2011 reste donc mitigé. Mais 2011 c'est aussi le début d'une transition démographique importante : les premiers baby-boomers franchiront le cap des 65 ans cette année pendant que les plus jeunes d'entre eux l'atteindront en 2030. Comment cette génération peut-elle influencer le portrait du secteur du logement au cours des 20 prochaines années? Quelles sont les nouvelles tendances qui apparaîtront pendant cette

période? Par exemple, sachant que le groupe d'âge des 45-65 ans représente 50 % des propriétaires-occupants de leur logement (contre 38 % il y a 25 ans), que va-t-il se produire lorsque ces personnes vont décider de vendre leur propriété, pour acheter un logement plus petit ou pour emménager dans des résidences pour personnes âgées?

### Perspectives démographiques

Pour apercevoir ces tendances, nous pouvons maintenant baser nos prévisions pour la période 2011-2030 sur les plus récentes perspectives démographiques de l'Institut de la statistique du Québec. Pour la première fois

de leur courte histoire, ces perspectives ne prévoient pas de décroissance de la population du Québec sur leur horizon de prévision. Bien que la société québécoise continue à vieillir, la décroissance qui était initialement prévue à partir de 2031 ne devrait plus se matérialiser. Alors que les prévisions de 2003 donnaient, pour 2031, une population de 8,1 millions de personnes avec 3,8 millions de ménages (voir le tableau 1 à la page suivante tiré du Bulletin d'information de la SHQ de l'été 2010), celles de 2009 prévoient 8,8 millions de personnes et 4 millions de ménages. Pour comprendre

4. À titre d'exemple, la France compte 4,5 millions logements sociaux, ce qui représente à peu près 30 % du logement locatif. Or, la France se trouverait sous la moyenne européenne du logement social !



TABLEAU 1

## Scénarios de référence pour les prévisions de 2009 et de 2003 : hypothèses et quelques résultats

	Prévisions de 2009	Prévisions de 2003
Population en 2007	7,7 millions	7,6 millions
Population en 2031	8,8 millions	8,1 millions
Mortalité		
Espérance de vie à la naissance en 2051	Hommes : 85,5 ans Femmes : 89,0 ans	Hommes : 84,5 ans Femmes : 88,6 ans
Fécondité		
Indice synthétique de fécondité (nombre d'enfants par femme en âge de procréer)	1,65	1,5
Migration externe – solde annuel (en 2015)	30 000	19 000
Solde international	40 000	28 000
Solde interprovincial	- 10 000	- 9 000
Migration interrégionale	Moyenne pondérée 1998-2003 (0,25) et 2003-2008 (0,75)	Moyenne 1991-2001
Taux de soutien de ménage privé par âge	Situation 1991-2006	Situation 1991-2001
Nombre de ménages privés en 2006	3,2 millions	3,2 millions
Nombre de ménages privés en 2031	4,0 millions	3,8 millions

l'évolution du secteur du logement, la notion de ménage est ici cruciale puisque c'est elle qui définit la tendance de la demande de logements. Or, pour les prochaines décennies, on prévoit que la croissance du nombre de ménages sera supérieure à la croissance de la population en raison de la diminution graduelle de la taille des ménages.

C'est le taux de croissance des ménages qui devrait se modifier au cours des prochaines décennies. Il sera graduellement en déclin jusqu'à devenir nul, avec une stabilisation du nombre de ménages, à partir du début des années 2040. Conséquemment, le nombre de mises en chantier devrait commencer à diminuer à partir des prochaines années. Par exemple, pour les années 2011 à 2014, la SCHL prévoit que les mises en chantier passeront de 41 500 à 38 000 logements; l'ISQ estime pour

sa part que la création nette de ménages passera de 45 727 à 40 226 ménages pour la même période. Au cours des dix dernières années, la moyenne annuelle des mises en chantier tournait autour de 40 000 logements. Or, pour la période 2006-2030, on prévoit une création annuelle moyenne de 32 000 ménages. Pour la période 2030-2050, ce ne serait plus que 8 000 nouveaux ménages par an. Mais ce sont les caractéristiques de ces ménages qu'il importe de retenir.

### Hausse entre 2006 et 2031

Entre 2006 et 2031, le nombre de ménages composés d'une ou de deux personnes devrait augmenter respectivement de 391 000 et de 480 000. Ces hausses sont attribuables aux ménages dont le soutien principal appartient à la génération du baby-boom. Globalement, la proportion de ménages de petite taille (une ou

deux personnes) passerait de 65 % en 2006 à 70 % en 2016, puis à 73 % en 2031. Cette année-là, 37 % des ménages seront dirigés par une personne de plus de 65 ans. En 2006, le groupe d'âge le plus important de la population était celui des 45-54 ans. En 2016, ce sera celui des 55-64 ans tandis qu'en 2031, ce sera le groupe des 65-74 ans. Mais il faut remarquer la croissance phénoménale du groupe des 75 ans et plus! Voir le graphique 3<sup>5</sup>.

Sur la base de ces prévisions, on devrait assister jusqu'en 2030 à une croissance du taux de proprié-

taires-occupants – puisque ce taux augmente avec l'âge – et à ce que les personnes le restent encore plus longtemps. L'ISQ estime que la propriété sera le mode d'occupation principal des nouveaux logements entre 2006 et 2031. Sur les 842 000 ménages qui s'ajouteront au cours de cette période, l'ISQ estime que 670 000 (80 %) seraient propriétaires.

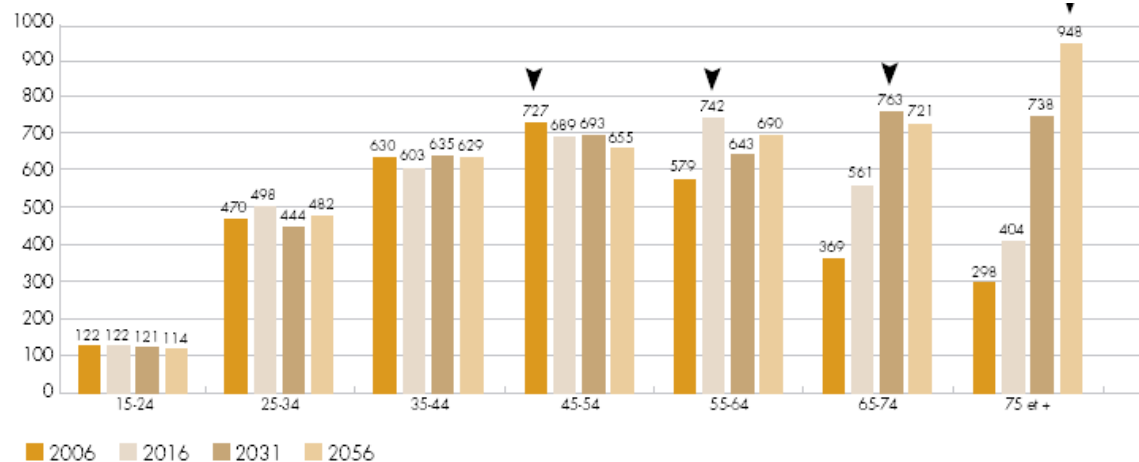
### Logement plus « collectif »

Selon la SCHL, nous devrions aussi passer de l'ère du « bungalow » individuel à celle du logement plus « collectif » – les maisons en rangée, les condominiums et les logements locatifs. L'ISQ prévoit que c'est la copropriété qui connaîtra la plus grande popularité : sa part dans le parc de logements, qui s'élevait à 5,0 % en 2006, croîtra régulièrement pour atteindre 10,8 % en 2031, au détriment à la fois

de la propriété individuelle (sa part passera de 55,2 % en 2006 à 53,4 % en 2031) et de la location (de 39,8 % à 35,8 %). Au-delà de 2030, ce taux devrait commencer à décliner, c'est-à-dire à partir du moment où les 75 ans et plus domineront les différents groupes d'âge. La location dans les résidences pour personnes âgées ou les foyers d'accueil commencera alors à apparaître comme la solution de dernier recours pour une majorité de plus en plus importante de cette cohorte.

GRAPHIQUE 3

### Ménages privés (en milliers) selon l'âge du principal soutien 2005, 2016, 2031 et 2056



Source : Institut de la statistique du Québec, *Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2006-2056*.

5. *Habitation Québec*. Bulletin d'information de la SHQ, été 2010.

## Recommandations

La situation du logement au Québec devrait donc connaître des changements importants au cours des prochaines années. Malgré la hausse des prix, l'accession à la propriété du logement sera en hausse dans les années à venir. C'est positif puisque les études montrent que le fait d'être propriétaire d'un logement représente un investissement à long terme qui peut aider à maintenir le niveau de vie d'une personne lorsqu'elle prend sa retraite.

Malgré cet aspect positif indéniable, nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire que le gouvernement prenne des mesures supplémentaires pour favoriser cette tendance. D'une part, le Régime d'accession à la propriété<sup>4</sup> (RAP) joue déjà parfaitement son rôle, tout en étant un excellent moyen de développer des habitudes d'épargne chez les groupes d'âge plus jeunes. D'autre part, toute mesure supplémentaire risquerait de déboucher sur une croissance encore plus forte des prix, voire sur une bulle immobilière.

### Problématique des logements pour nos aînés

La pression sur le logement locatif devrait être moins forte que celle des 20 dernières années. Néanmoins, l'importance croissante des ménages âgés, dont ceux dirigés par des plus de 75 ans, est préoccupante, en particulier pour les ménages d'une personne seule.

Si nous lions ce phénomène avec celui de l'érosion graduelle des revenus de retraite et la détérioration de l'accessibilité au logement, on peut prévoir que les 20 prochaines années seront marquées par une problématique du logement chez nos aînés. Pour éviter une détérioration rapide de la santé des aînés en situation de besoins impérieux de logement qui les acculeraient vers des Centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) coûteux et surpeuplés, il faut rendre accessible un nombre adéquat de logements sociaux offrant un bon milieu de vie. Il a été démontré que l'emménagement dans un logement social améliore non seulement la situation financière des ménages, mais aussi la probabilité d'impacts positifs sur la santé et le bien-être.

### 50 000 logements d'ici dix ans

Conséquemment, nous pensons qu'un nouvel objectif de 30 000 logements sociaux pour les cinq prochaines années et de 20 000 logements supplémentaires pour les cinq années suivantes permettrait de réduire les listes d'attente, de consolider un taux d'occupation du logement locatif en équilibre et de répondre aux nouveaux besoins de logement des aînés. La formule du programme AccèsLogis Québec, qui donne aux organisations collectives la capacité de développer des projets de logements sociaux à taille humaine, contrôlés par les usa-

gers ou la communauté, est très bien adaptée aux enjeux actuels. On pourrait d'ailleurs s'en inspirer pour développer une formule particulière de logement pour les aînés en grande dépendance, basée sur de petites structures de coopératives ou d'organismes sans but lucratif (OSBL), contrôlées par les usagers et les aidants naturels, dont les coûts soignants seraient défrayés par l'État et les coûts d'hébergement par les résidents, le tout complété par un programme d'aide pour les aînés qui n'ont que les composantes publiques de retraite.

### Agir maintenant

Mais ce qui est impératif, dès maintenant, c'est que des solutions soient rapidement trouvées dans le dossier du renouvellement des conventions sur le logement social. Elles doivent déboucher sur le maintien de l'intervention publique et sur une capacité améliorée des organisations collectives à développer le logement social au Québec. En ces matières, il est clair que des pistes doivent être explorées pour utiliser les capitaux des caisses de retraite pour soutenir le niveau et la qualité de vie des retraités par des placements dans des infrastructures répondant adéquatement aux besoins sociaux. Diverses formules d'investissement mériteraient d'être examinées.

## Bibliographie

COUTURIER, Ève-Lyne et Guillaume HÉBERT. *Logement 2010 : différents visages de la crise*, Note socio-économique, Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), juillet 2010.

FRONT D'ACTION POPULAIRE EN RÉAMÉNAGEMENT URBAIN (FRAPRU). « Dix ans

de crise qui ont laissé des traces », *Bulletin no 122*, Hiver 2011.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (SCHL). *L'Observateur du logement au Canada 2010*, Ottawa, 2010.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ). *Habitation Québec*, le Bulletin d'information de la Société d'habitation du Québec, plusieurs numéros consultés.



*Le renouvellement des conventions sur le logement social doit déboucher sur le maintien de l'intervention publique et sur une capacité améliorée des organisations collectives à développer le logement social au Québec. Des pistes doivent être explorées pour utiliser les capitaux des caisses de retraite afin de soutenir le niveau et la qualité de vie des retraités.*

4. Lorsque le RAP se fait par le biais d'une épargne dans un fonds de travailleur, l'effet de levier pour la constitu-

tion d'un patrimoine familial s'avère particulièrement abordable pour les ménages.

## NOTE D'INTERVENTION DE L'IRÉC

Numéro 8/Juliet 2011  
Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC)  
1030, rue Beaubien Est, bureau 103  
Montréal H2S 1T4  
514 380-8916/Télécopieur : 514 380-8918  
adm.irec@videotron.net/ www.irec.net  
Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec

Les Notes d'intervention de l'IRÉC visent à contribuer au débat public et à jeter un éclairage original sur les questions d'actualité. Elles s'appuient sur les recherches scientifiques menées par les équipes de chercheurs et de chercheuses de l'IRÉC.